

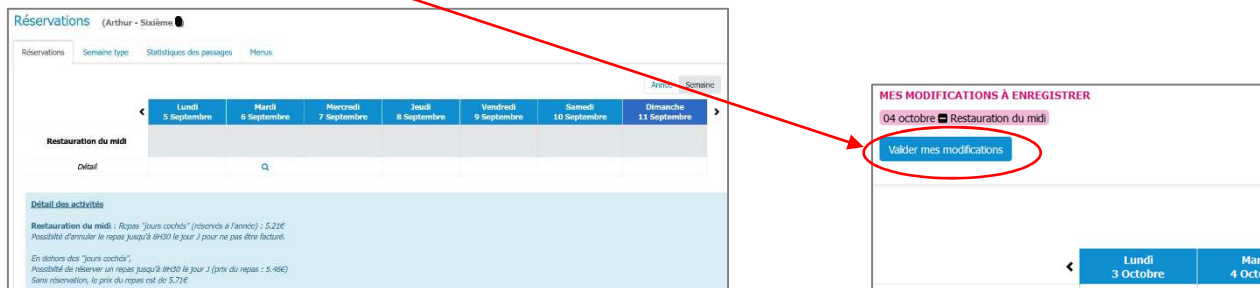
Madame, Monsieur,

Veillez trouver dans le tableau ci-dessous le fonctionnement de la Restauration pour les élèves du collège.

Type de repas	Repas réservé à l'année (« jour coché »)	Repas réservé via ECOLE DIRECTE	Repas non réservé
Tarif	5.94 €	6.19 €	6.44 €
Réservation	Inscription en début d'année OU par un coupon de modification rempli en cours d'année	Réserver le repas au plus tard le matin prévu avant 8H30 précises uniquement via ECOLE DIRECTE (il est préférable de le faire la veille).	Repas non réservé (cela ne devrait être que pour des repas imprévus)
Passage	<p>Le passage au self est informatisé et les repas sont comptabilisés à l'aide d'une carte personnelle avec "code barre" qui est passée dans un lecteur. Votre enfant a reçu sa carte à la rentrée (carte de l'an passé pour les élèves déjà scolarisés au collège Saint Michel en 2023/2024). Cette carte lui servira au long de sa scolarité au collège. Celle-ci est aussi utilisée au CDI pour l'emprunt de livres.</p> <p>Carte oubliée ou perdue – Carte dégradée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si un élève oublie sa carte, il passera au self à la fin du service <u>de son niveau</u>. S'il oublie sa carte plusieurs fois, il sera sanctionné. • Dès qu'une carte est signalée perdue, l'élève doit apporter 5 € au secrétariat pour avoir une nouvelle carte. Le code-barres est régénéré et l'ancienne carte n'est plus valide. • Toute carte dégradée sera mise hors d'usage et refaite aux frais de la famille. 		
Modification OU annulation définitive	<p>En cours d'année, vous pouvez faire une modification des « jours cochés » (choix des jours ou nombre) qui doit être signalée au secrétariat au plus tard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le 10 du mois pour un effet le 15 du mois - le 25 du mois pour un effet le 1^{er} du mois suivant. <p>Formulaire de modification à télécharger sur le site www.saintmichelliffre.org (dans Circulaires à télécharger / Courriers Restauration) ou à demander au secrétariat que votre enfant devra présenter rempli au bureau de la Vie Scolaire accompagné de son pass collégien afin de modifier les autorisations de sortie.</p>		
Annulation ponctuelle	<p>Pour tout type d'absence (maladie, sortie scolaire, voyage, etc...), afin que le repas ne soit pas facturé, vous devez en annuler sa réservation au plus tard le matin prévu avant 8H30 précises uniquement via ECOLE DIRECTE avec la procédure indiquée en page 2 (ne pas attendre le dernier moment si possible). Vous pouvez désinscrire dès à présent les repas souhaités jusqu'à la fin de l'année (attention ! si vous désinscrivez votre enfant et qu'il prend tout de même son repas au self, le tarif appliqué sera celui de la réservation ECOLE DIRECTE ou celui sans réservation). La désinscription permet à votre enfant de sortir sur le temps de midi. Il n'y a donc pas besoin de faire une demande d'autorisation de sortie exceptionnelle.</p> <p><u>Sans annulation, le repas réservé restera facturé.</u></p> <p>Le collège ne peut pas annuler le repas à la place des parents et n'effectue aucun remboursement.</p>		
Paiement	<p>Facture déposée dans votre espace Famille ECOLE DIRECTE (dans « Documents ») chaque fin de mois ou début du mois suivant.</p> <p>Paiement par prélèvement le 10 de chaque mois.</p> <p>Le solde du compte doit toujours être positif pour que votre enfant puisse déjeuner. En cas de problème financier, il est toujours possible et préférable de prendre contact avec l'établissement pour évoquer votre situation et trouver des solutions.</p>		
Consultation ECOLE DIRECTE	<p>Sur www.ecoledirecte.com avec les codes FAMILLES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ les consommations (passages au self) (dans « Situation financière / Vos porte-monnaie » « Restauration... » et les factures ❖ les réservations et menus (il est indiqué « semaine du ... au ... » mais le fichier PDF contient tous les menus du mois). <p>Les élèves peuvent aussi consulter les menus avec leurs codes.</p>		
Consultation Site du collège	<p>Sur www.saintmichelliffre.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ ce courrier+coupon sur le fonctionnement du self (tarifs, réservations, passages, annulations d'inscriptions, inscriptions, facturation, paiement, oubli ou perte de carte) (<i>déposé pour les parents sur ECOLE DIRECTE Espace Famille</i>) ❖ un courrier+coupon pour modification des jours ou désinscription de la restauration en cours d'année ❖ les menus 		

Procédure de réservation / annulation d'un repas

- Se connecter sur www.ecoledirecte.com avec les codes FAMILLES
- Cliquer sur l'élève concerné
- Aller dans la rubrique « Réservations et menus »
- Aller sur l'onglet « Réservations »
- Une « coche » ✓ apparaît sous les repas réservés (via le coupon à la rentrée (=« jours cochés ») ou déjà réservés par vous via ECOLE DIRECTE)
- Cliquer dans la case sous la date souhaitée pour réserver le repas (une « coche » ✓ apparaît alors sous les repas réservés)
- OU
- Cliquer dans la case où une « coche » ✓ apparaît sous la date souhaitée pour annuler le repas (le mot « Annulé » apparaît dans la case)
- Cliquer sur « Valider mes modifications »



Le coupon ci-dessous est à retourner impérativement au professeur lors du cours du lundi 9 septembre à 8H30 (même si votre enfant ne prend pas ses repas au self). Au-delà de cette date, le tarif appliqué sera de 6.44 €.

Recevez, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Y. FLOCH, Chef d'Etablissement

RESTAURATION COLLEGE 2024/2025

N° d'ordre

à retourner au professeur lors du cours du lundi 9 septembre à 8H30

Madame, Monsieur _____ ayant leur enfant _____ actuellement en classe de _____

font le choix suivant concernant le restaurant scolaire Saint-Michel pour l'année 2024/2025 à compter du 12 septembre :

Cochez la case	Nombre de repas par semaine	Entourez les jours où votre enfant prendra ses repas au self (repas « jours cochés » = repas réservés)			
<input type="checkbox"/>	4 repas par semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	3 repas par semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	2 repas par semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	1 repas par semaine	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/>	Repas occasionnel ou JAMAIS	Inscription à effectuer via ECOLE DIRECTE			

Nous avons bien noté :

- les tarifs indiqués ci-dessus (repas « jour coché » / repas réservé via Ecole Directe / repas non réservé),
- que nous devons réserver tout repas en dehors des « jours cochés » au plus tard le matin même avant 8H30 précises via ECOLE DIRECTE afin de payer le tarif « Repas réservé »,
- que nous devons annuler tout repas (« repas jours cochés » ou « repas réservé via Ecole Directe ») en cas d'absence au self (quel que soit le motif) au plus tard le matin même avant 8H30 via ECOLE DIRECTE afin de ne pas être facturé et qu'aucun remboursement ne sera fait par le collègue,
- que nous pouvons consulter les différents éléments liés à la Restauration (passages au self / informations financières) via ECOLE DIRECTE.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature des parents :